

ALLIANCE DES GARDIENS DE MÈRE NATURE

HIVER 2018 / 2019



Fondée en 2015, à Paris, l'Alliance des Gardiens de Mère Nature est un mouvement international pour la paix unissant les peuples indigènes et leurs alliés pour veiller à la protection de la planète et des générations futures.

Chaque gardien et gardienne est signataire de la « **Déclaration de l'Alliance des Gardiens et des Enfants de la Terre Mère** », adoptée lors de la Première Grande Assemblée de l'AGMN le 16 octobre 2017 à Brasilia (Brésil), présentée dans cette édition.

Le concept de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature ayant été initié par des chefs indigènes issus de peuples forestiers, notre mouvement a tout naturellement choisi de concentrer ses premières actions sur le développement d'un plan global de protection des forêts, de sa biodiversité, de ses cours d'eau et de ses peuples indigènes ou communautés traditionnelles riveraines, bien loin de certaines fausses solutions mises en place pour lutter contre les changements climatiques, grand défi de notre temps.

Dans ce bulletin, nous vous présentons donc les grandes lignes de la mise en chantier d'un projet de « Sanctuarisation des forêts », inspiré par la proposition N° 11 de notre Déclaration. Le temps nous est compté pour sauver les poumons verts de notre Terre Mère, déjà au bord de l'asphyxie, nous aurons besoin de tous pour qu'ils soient reconnus par l'Humanité en tant que sanctuaires pour les générations futures. L'Alliance n'attend plus que vous. Rejoignez-nous et mettons-nous au travail ! Protégeons ensemble notre Terre Mère, notre Mère Nature.

SOMMAIRE

►

Déclaration de l'Alliance des Gardiens et Enfants de la Terre Mère

4

►

Fédérer l'action citoyenne autour d'un projet international de sanctuarisation des forêts

Pourquoi un projet de sanctuarisation des forêts ?

10

Contenu et portée du projet à construire

10

Actions

11

►

Devenir un gardien de Mère Nature et rejoindre l'Alliance

12



DECLARATION DE L'ALLIANCE

DES GARDIENS ET ENFANTS DE LA TERRE MERE

Un appel mondial aux États et à l'humanité pour la préservation de la vie sur la planète et celle des générations futures.

Réunis en Assemblée Constitutive de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature le 28 novembre 2015 à Paris, les représentants des peuples autochtones, personnalités et organisations non gouvernementales du monde entier ont rappelé :

- Que les peuples autochtones représentent plus de 370 millions de personnes réparties dans plus de 70 pays et sur 5 continents,
- Qu'ils forment plus de 5000 groupes différents et parlent plus de 4000 langues.

À l'issue de cette Assemblée Constitutive, l'Alliance a émis dix-sept propositions.

Invités par les leaders indigènes du Brésil, les représentants des peuples autochtones et leurs alliés se sont de nouveau réunis, à Brasilia, du 11 au 16 octobre 2017 avec, pour objectif, de consolider les principes énoncés dans ces dix-sept propositions.

Cette seconde Assemblée entend porter la voix des peuples autochtones et de leurs alliés en exhortant l'humanité à prendre les mesures de protection nécessaires au respect du caractère sacré de l'eau, de l'air, de la terre du feu et du cycle de la vie.

Considérant que le changement passe nécessairement par la reconnaissance des Droits de la Nature ou des Droits de la Terre Mère, ainsi que par l'adoption d'un corpus de règles visant à reconnaître aux écosystèmes des droits égaux à exister, à prospérer et à se régénérer ;

Considérant qu'il est nécessaire de transformer notre approche de la nature en l'envisageant non comme une propriété mais comme un sujet de droit.

La reconnaissance de ces droits ne peut advenir sans un changement de paradigme, et notamment par la remise en cause de la conception anthropocentrique et pyramidale du monde.

En conséquence de quoi, ils alertent les États et l'humanité en adoptant la déclaration suivante:

Nous, Gardiens et enfants de la Terre Mère, peuples autochtones et partenaires alliés, avons tenu notre 2ème Assemblée et nos prophéties, notre sagesse, nos analyses, nous ont permis de constater que la vie sur la Terre Mère est en danger et que l'heure d'une grande transformation est arrivée.

Les peuples autochtones ont toujours pris soin de la Terre Mère et de l'humanité. Nous souhaitons qu'il en soit encore ainsi, avec le soutien des peuples du monde. Les prophéties autochtones nous donnent la responsabilité de dire au monde que nous devons vivre en paix les uns avec les autres et avec la Terre Mère, pour assurer l'harmonie au sein de ses lois naturelles et de la création. Nous appelons à des solutions concrètes qui reconnaissent les droits des peuples autochtones. Nous appelons les dirigeants du monde, les États, les Nations Unies et la société civile à amorcer une réflexion visant à abandonner progressivement les systèmes juridiques hérités de l'époque coloniale pour les remplacer par de nouveaux, traitant la Nature, la Terre Mère en tant qu'entité porteuse de droits fondamentaux. Nous devons évoluer vers un paradigme basé sur la pensée et la philosophie indigènes, qui accorde des droits égaux à la Nature et qui honore l'interrelation entre toute forme de vie et la préservation de la Terre Mère. Il n'y a pas de séparation entre les droits des peuples autochtones et les droits de la Terre Mère.

Par conséquent, nous appelons tous les États et l'humanité à :

- ▶ **1. Prendre des mesures pour appeler les Nations Unies et les gouvernements nationaux et locaux, y compris les structures de gouvernance des peuples autochtones, à adopter la Déclaration universelle des droits de la Terre Mère**, proclamée par 35 000 personnes, représentants et délégués à la Conférence des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre Mère, à Cochabamba, en Bolivie, en avril 2010. Cette déclaration est un appel énonçant des principes fondamentaux et universels avec pour objectif de parvenir à la reconnaissance des droits de la Terre Mère et de tous ses êtres vivants pour poser les fondations d'une culture du respect nécessaire au bien vivre (Buen Vivir), et unir tous les habitants de la Terre autour d'un intérêt commun et universel : la Terre Mère est vivante, elle est notre maison commune et nous devons la respecter, prendre soin d'elle pour le bien-être des générations futures.

- ▶ **2. Mettre en œuvre et confirmer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2007, en réponse aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ratifier et appliquer strictement la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail, adoptée en 1989.

- ▶ **Engager tout gouvernement, toute entreprise, à obtenir le consentement des peuples autochtones, conformément aux principes du Consentement Libre, Préalable et Éclairé**, issu d'une décision collective suivant leurs propres procédures, avant l'approbation de n'importe quel projet affectant leurs terres et leurs territoires, et à reconnaître aux peuples autochtones le droit de refuser tout projet ayant un impact sur leurs peuples et leurs vies, y compris les industries polluantes toxiques, ou agro-industrielles, ou les activités extractives, incluant les mines souterraines ou sous-marines, après évaluation des impacts sur les zones sacrées, sur la culture et sur la santé de l'homme et de l'environnement. Les peuples autochtones auront le droit de révoquer à tout moment le consentement qui aurait été accordé

- ▶ **4. Mettre en œuvre une transition juste, à l'échelle étatique et locale, en tenant compte des savoirs traditionnels et sacrés des peuples autochtones, pour passer de l'économie des combustibles fossiles à une énergie 100% propre et renouvelable ;** renoncer à tous les matériaux terrestres qui, une fois brûlés, libèrent des gaz qui changent le climat et à les laisser sous terre ou au fond des océans. Nous exigeons également l'interdiction de toute nouvelle exploration et exploitation de pétrole, de sables bitumineux, de gaz et pétroles de schiste, de la fracturation hydraulique, du charbon, de l'uranium, du gaz naturel, y compris pour les infrastructures de transport.



► **5. Agir pour améliorer l'Accord de Paris sur le climat de 2015 au sujet des droits et des besoins des peuples autochtones.**

La principale préoccupation des peuples autochtones et de leurs alliés est que cet accord, qui n'est pas assez solide, doit élever ses ambitions en se voyant renforcé par des mesures concrètes afin de ne pas se contenter des projections sur les réductions volontaires des émissions qui conduisent en définitive à une augmentation moyenne de la température mondiale supérieure à 3-4° C. Les peuples autochtones éduqueront leurs communautés et élaboreront des stratégies pour prendre des mesures en réaction au constat suivant : l'Accord de Paris est un accord commercial qui ne fait que privatiser, transformer en marchandise et vendre des crédits compensatoires pour les océans, les forêts et les terres agricoles, permettant aux plus grands émetteurs de gaz à effets de serre non seulement d'acheter le moyen d'échapper aux impératifs de réduction de leurs émissions, mais aussi d'en tirer profit ; l'Accord propose une transition énergétique reposant sur d'autres énergies polluantes et destructrices, notamment la fracturation hydraulique, l'énergie nucléaire, les agrocarburants, la séquestration du carbone et d'autres propositions technologiques qui posent de sérieux risques écologiques ; étant donné que le texte opérationnel de l'Accord omet toute mention aux droits de l'homme et aux droits des peuples autochtones, il est nécessaire de travailler à l'élaboration de protocoles avec les États afin d'inclure les connaissances traditionnelles dans les réunions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; enfin, l'Accord ne traite pas non plus des devoirs

de réparation du Nord envers le Sud, ni de la demande de règlement d'indemnités pour la réparation et la restauration des terres perdues ou dégradées, parmi les territoires et les foyers des peuples du Sud et du Nord. Nous croyons que le changement climatique n'est pas une simple question environnementale. C'est le résultat d'un système économique injuste qui consiste à rechercher une croissance sans fin, en concentrant la richesse entre les mains de quelques-uns et en exploitant la Nature jusqu'à mener à son effondrement.

► **6. Adopter avec la participation pleine et effective des peuples autochtones un traité international établissant des obligations contraignantes à l'égard des sociétés transnationales et autres entreprises** pour le respect des droits de l'homme, devant inclure les droits des peuples autochtones, qui reconnaisse pleinement les obligations de tous les États applicables aux peuples autochtones en vertu des instruments internationaux en vigueur.

► **7. Mettre en place des mécanismes et des législations pour garantir que le Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLIP) soit appliqué afin de protéger les droits de propriété intellectuelle des autochtones, en respectant les dimensions spirituelles, sacrées et secrètes de leurs connaissances.** Les États doivent empêcher l'appropriation illégale et offensante des savoirs traditionnels. Les dispositions du Consentement Libre, Préalable et Éclairé doivent être appliquées dans le cadre de l'accès à ces savoirs et du partage des bénéfices générés.

► **8. Prendre des mesures contre le commerce illégal de la faune, du bois, des produits et des ressources forestières, des ressources génétiques, des espèces menacées et d'autres ressources biologiques.** Appliquer strictement la Convention des Nations Unies contre la corruption.

► **9. Reconnaître que les actions d'entreprises ou de politiques gouvernementales qui résulteraient en la dégradation, ou la destruction, ou la contamination par des produits toxiques de l'environnement, des écosystèmes ou des habitats sont des éco-crimes** contre l'intégrité territoriale de la Terre Mère – aussi appelées écocides. Cela doit s'accompagner d'initiatives visant à les intégrer comme crime d'écocide dans les dispositions de la Cour pénale internationale.

► **10. Soutenir la mise en place de programmes et initiatives de coopération et de partenariat locaux, infranationaux, étatiques et internationaux, à l'exception de systèmes mercantiles, pour protéger, conserver et restaurer les forêts natives avec la participation pleine et effective des peuples autochtones de l'intérieur et de ceux qui habitent à proximité de ces territoires,** et ceci dans toutes les forêts et écosystèmes du monde. Ces programmes doivent inclure un financement pour la démarcation et l'octroi de titres de propriété aux communautés indigènes dépendantes de la forêt, et inclure un suivi et une surveillance approuvés par les autochtones sur toutes les terres autochtones. L'autogestion et la pleine autodétermination des peuples autochtones sont nécessaires pour la gestion de leurs forêts et de leur biodiversité.

Ces programmes devraient être évalués avec les peuples autochtones afin d'être reproduits dans d'autres régions forestières, en conjonction avec des mécanismes financiers de mise en oeuvre graduelle.

► **11. Sanctuariser de toute urgence la totalité des espaces forestiers primaires de la planète qui sont traditionnellement sous la garde des peuples autochtones,** puisque l'ONU a déjà reconnu que leur présence est un facteur garantissant la non détérioration de ces environnements inestimables.

Les peuples autochtones doivent une fois pour toutes posséder et garder ces territoires, d'où ils ne peuvent être expulsés. L'Alliance souligne la nécessité de créer dès que possible, avec le soutien des États, un statut juridique international pour protéger efficacement ces écosystèmes vitaux de toute forme de prédation.

Ces écosystèmes ne doivent pas être utilisés dans le cadre d'un marché du carbone qui quantifie et transforme en marchandise la Terre Mère, ni servir de paiement pour des services écosystémiques, ou pour le commerce de carbone, les compensations carbone, la tarification du carbone, les mécanismes de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), les Mécanismes de Développement Propre (CDM), ou des mécanismes de compensation de la biodiversité et de financiarisation de la nature, la transformant en « parts » à vendre sur les marchés financiers.





► **12. Protéger et d'assurer l'avenir des océans, de la biodiversité océanique, des espèces marines et des ressources océaniques.**

Si les océans meurent, nous mourrons tous. Les peuples autochtones ont un droit de regard sur les océans, les fonds marins, les zones maritimes, les mers côtières et les glaces de mer en vertu du droit de la mer et du processus mis en place par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ainsi, pour protéger et assurer l'avenir de l'océan et de la biodiversité océanique, il faut agir pour :

- cesser toutes les subventions des gouvernements du monde aux opérations de pêche industrielles ;
- interdire toutes les technologies de pêche industrialisées comme les super chalutiers, les palangres, les filets dérivants, les pêches à la senne, tous les filets et lignes monofilament en plastique, etc. ;
- appliquer les réglementations internationales contre les opérations de pêche illégales ;
- interdire toutes les activités de chasse à la baleine, à l'exception de la chasse vivrière pratiquée par les peuples autochtones dans le but exclusif de garantir leur subsistance ;
- bannir tout forage en mer, l'exploration des combustibles fossiles et l'exploitation minière sous-marine ;
- encourager la diversité en favorisant la croissance démographique des poissons, des mammifères marins, des oiseaux de mer et de tous les autres organismes marins naturels ;
- mettre fin à l'alimentation par des farines de poisson (environ 40% du poisson pêché) des animaux domestiques comme les porcs, les poulets, les saumons domestiques, parmi beaucoup d'autres ;
- stopper le déversement de produits chimiques, de matières plastiques, de ruissellement agricole et de matières radioactives dans la mer.
- mettre fin à la pollution acoustique causée par l'exploration du pétrole par sonar et par

► les systèmes d'armes soniques.

13. S'assurer de la protection et du respect des sites et espaces sacrés, dans le cadre de l'UNESCO, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones, conformément au Consentement Libre, Préalable et Eclairé, dans le respect de la diversité biologique et culturelle des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que de leurs droits fonciers et de gouvernance.

14. Interdire la construction de nouveaux grands barrages hydroélectriques.

Nous demandons que les réglementations internationales et nationales lient de manière contraignante la construction et l'entretien des barrages hydroélectriques autorisés en activité.

L'Alliance recommande également le démantèlement des grands barrages construits en violation du droit de consentement ou de consultation préalable, libre et éclairée des peuples autochtones et populations affectées et de toutes les autres obligations en vigueur.

► **15. Reconnaître les droits des générations futures, notamment par l'adoption d'une Déclaration des droits (et devoirs) de l'humanité.**

Ce texte visera à rappeler que la présente génération a le devoir de protéger le patrimoine légué par les générations passées, mais aussi de faire des choix qui engagent sa responsabilité envers les générations futures.

Le texte établit quatre principes fondamentaux : le principe de responsabilité, d'équité et de solidarité entre les générations, le principe de la dignité humaine, le principe de continuité de l'existence de l'humanité, et enfin de la non-discrimination due à l'appartenance à une génération. Reconnaître les visions indigènes du monde qui expriment que toute décision doit être prise en considération de son effet sur les générations futures de tous les peuples, de toute vie et de toute nature.

► **16. Reconnaître que l'eau est vivante, qu'elle a des droits et que ceux-ci doivent être protégés maintenant et pour les générations futures.**

L'eau est un esprit vivant, elle a le droit d'être traitée comme une entité écologique, avec son propre droit inhérent à l'existence, les bassins versants et les écosystèmes aquatiques ayant le droit d'être en bonne santé et propres. L'eau est à la fois eau de pluie, rivières, sources des rivières, cours supérieurs, glaciers, glace, lacs, ruisseaux, cascades, affluents, eaux de source, estuaires, nappes souterraines, aquifères et autres plans d'eau. L'eau n'est pas une marchandise et les États doivent interdire sa privatisation. Toutes les espèces vivantes de la Terre Mère ont des droits à l'eau. En particulier, les peuples autochtones ont des droits à l'eau et aux cours d'eau pour la navigation, les usages coutumiers et culturels. Tous les peuples autochtones ont le droit d'avoir accès à un approvisionnement en eau suffisant et sans danger pour la consommation humaine, l'hygiène et la cuisine.

► **17. Reconnaître à l'échelle étatique et gouvernementale et prendre des mesures contre les atteintes aux femmes autochtones et trouver de nouveaux moyens de mettre fin à la violence liée au traitement de la société dominante et à l'objectivation de la Terre Mère et des femmes.** L'humanité doit reconnaître l'importance des femmes autochtones en tant que gardiennes de la biodiversité. Les femmes ont la force et la résilience pour faire face aux effets du changement climatique provoqué par l'espèce humaine et de l'injustice environnementale. Les femmes autochtones et la Terre Mère supportent l'accumulation

de ces effets issus d'une société capitaliste patriarcale. A travers les industries extractives, les femmes sont victimes d'abus domestiques et sexuels, de commerce sexuel et de prostitution, de l'alcoolisme et de la toxicomanie, perturbant le maintien de familles et de communautés autochtones en bonne santé. Les femmes sont le «premier environnement». Les nourrissons sont les premières victimes. Les femmes subissent les effets des produits chimiques toxiques qui affectent leur utérus, provoquant des avortements spontanés, la contamination par le lait maternel et des charges corporelles toxiques élevées causant des dommages aux générations futures. Des mécanismes de financement doivent être créés pour permettre aux femmes autochtones et à leurs communautés de se faire entendre aux niveaux local, national et international en tant que décideurs dans les domaines du climat, de l'énergie, de l'environnement et de la santé. Cette humanité invisible est littéralement en train de tuer les femmes autochtones, les enfants et les générations futures.

► **18. Protéger l'existence et reconnaître la volonté des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire à accepter ou refuser tout contact.**

Les États doivent protéger leurs territoires et reconnaître les peuples autochtones déjà contactés par les sociétés nationales en tant que gardiens de l'autonomie et des droits de ces peuples. Les gouvernements et les individus doivent être responsables des violations des droits et des dommages à l'encontre des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire.



FEDERER L'ACTION CITOYENNE AUTOUR D'UN PROJET INTERNATIONAL DE SANCTUARISATION DES FORÊTS



► POURQUOI UN PROJET DE SANCTUARISATION DES FORÊTS ?

Les forêts de notre Terre Mère abritent des millions de personnes issus de peuples autochtones et de communautés traditionnelles. Ces populations protègent les forêts car elles ont besoin d'elles pour survivre, maintenir leur mode de vie et leurs traditions ancestrales, de même que l'humanité dans son ensemble doit prendre soin des forêts pour assurer sa propre survie. Cette prise de conscience est ancienne, cependant les tentatives de protection et de conservation des forêts engagées par les États se révèlent généralement inadéquates ou se soldent par un échec. C'est le cas, par exemple, des programmes de compensation carbone tels que les REDD et ses nombreuses déclinaisons.

► CONTENU ET PORTEE DU PROJET A CONSTRUIRE.

Construit avec des experts du monde entier en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques, sociaux et culturels, notre projet de sanctuarisation des forêts concernera en priorité celles qui sont occupées de façon traditionnelle par des peuples indigènes ou des communautés riveraines des cours d'eau qui les alimentent.

Il visera à mettre en œuvre la Proposition 11 de la Déclaration de l'Alliance des Gardiens et Enfants de la Terre Mère, adoptée à Brasília en octobre 2017, qui affirme que :

« L'Alliance souligne la nécessité de créer dès que possible, avec l'appui des États, un statut juridique international permettant de protéger efficacement ces écosystèmes vitaux contre toute forme de prédation. Ces écosystèmes ne doivent pas être utilisés dans le cadre de mécanismes de marché du carbone qui quantifient et transforment en marchandise la Terre Mère. »

Notre ambition est que le projet, une fois abouti, soit porté à la connaissance de citoyens, personnalités et organisations du monde entier et recueille massivement leur soutien. Forte de ce soutien, une campagne internationale d'envergure pourrait alors permettre de plaider efficacement auprès des gouvernements des États, de l'ONU et de la communauté internationale pour la sanctuarisation urgente des forêts habitées par les peuples indigènes et communautés traditionnelles, qui passerait par la création d'un nouveau statut juridique, allant de pair avec un modèle d'alerte, de protection et de pénalisation.

Ces sanctuaires devront être protégés de la privatisation et permettront à leurs occupants de continuer à en être les gardiens et protecteurs, tout en veillant à préserver et même développer leur autonomie.

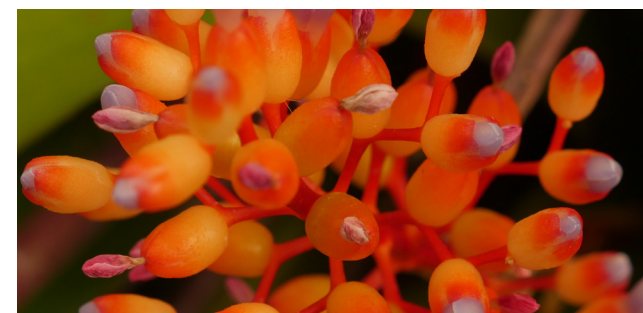
D'autres concepts défendus par notre Déclaration des Gardiens et Enfants de la Terre Mère seront également inclus dans la mise en œuvre du projet, tels que la reconnaissance des droits de la nature, des éco-crimes (ou écocides) et des droits pour les générations futures, la reconnaissance des sites sacrés naturels, le droit au consentement libre, préalable et éclairé, la protection de l'eau et de la biodiversité...

► ACTIONS

Le projet se concrétisera par une série d'actions et d'initiatives à l'échelle internationale, telles que :

- l'élaboration et / ou la promotion de projets pilotes de conservation ou restauration des forêts sous la garde de peuples indigènes ou communautés traditionnelles ;
- l'ouverture d'un dialogue devant mener à des négociations avec les gouvernements les plus concernés ;
- l'élaboration de plaidoyers auprès des Nations Unies ;
- la mise en place, à l'échelle internationale, de stratégies de promotion et de communication au niveau de la société civile et des médias.

Pour intégrer le groupe d'experts du projet de « Sanctuarisation des Forêts », écrivez à info@allianceofguardians.org



Crédits photo et légendes : 1 – de gauche à droite David Doucerain (France, Marishöri Samaniego (peuple Ashaninka, Pérou), Ninawa Huni Kuí (peuple Huni Kuí, Brésil), Ito Waia (peuple Kanak de Nouvelle Calédonie, France), Appolinaire Oussou Lio (communauté Tolinou, Bénin) et Gert-Peter Bruch (France) parmi le public pendant l'événement « L'appel des Gardiens de la Terre » à la Fondation GoodPlanet, Paris, France en mai 2018 © Anne Laquerrière ; 2 – de gauche à droite Tom Goldtooth, Gert-Peter Bruch et Mindahi Bastida, tous trois membres du Comité Exécutif de l'Alliance des Gardiens de la Terre Mère, présentent la Déclaration à la 17ème Protecting Mother Earth Conference dans le territoire indigène Nisqually, USA, le 30 juin 2018 © Planète Amazone / Mathieu Bonnet ; 3 – de gauche à droite Ito Waia et Aboubacar Albachir (peuple Touareg, Niger) pendant la Grande Assemblée de l'Alliance à Brasília, en octobre 2017 © Mídia Ninja ; 4 – de gauche à droite Magdalene Kaitei (peuple Maasai, Kenya), Vital Bambanze (communauté Batwa, Burundi) et Aboubacar Albachir pendant la Grande Assemblée de l'AGMN Brasília © Mídia Ninja ; 5 – présentation de la Déclaration de l'Alliance des Gardiens et Enfants de la Terre Mère, Brasília, 16 octobre 2017 © Planète Amazone / Coline Nageli ; 6 – le cacique Raoni Metuktire (peuple Kayapó, Brésil) allumant un brasier pendant la cérémonie d'ouverture de la Grande Assemblée de l'AGMN à Brasília, octobre 2017 © Mídia Ninja ; 7 – débat pendant la Grande Assemblée de Brasília, octobre 2017 © Mídia Ninja ; 8 – Romancil Kretã (peuple Kaingang, Brésil) pendant la Grande Assemblée de l'AGMN à Brasília © Planète Amazone / Coline Nageli ; 9 – photo finale de la Grande Assemblée de l'AGMN à Brasília, le 15 octobre 2017 © Mídia Ninja ; 10 – de gauche à droite Mihirangi Fleming (peuple Maori, Nouvelle Zélande), Hsin Su (peuple Papora, Taïwan), Ninawa Huni Kuí (peuple Huni Kuí, Brésil), Appolinaire Oussou Lio (communauté Tolinou, Bénin), Ito Waia (peuple Kanak, Nouvelle Calédonie, France), Marishöri Samaniego (peuple Ashaninka, Brésil), Magdalene Kaitei (peuple Maasai, Kenya) et Gert-Peter Bruch (France), place du Trocadéro, Paris, France, mai 2018 © Planète Amazone / Mathieu Bonnet.

Autres crédits : © Ito Waia, © Planète Amazone / Gert-Peter Bruch, © Michel Candel, © Orbis Panama.

Texte : © Alliance of Mother Nature's Guardians 2018 – **Direction artistique :** Elisa Lewis Artwork

Remerciements : Planète Amazone, Environmental Indigenous Network, Center for Earth Ethics, Emayian Organization, Grabe Bénin, Tatiana Civet, Mathieu Bonnet, Alexandra Iepure, Elen Ture, Virgil Prudhomme, Karine Doucerain, David Doucerain, Alberto Saldamando, Emily Hamilton, Pierre Richard, Bernard Lavilliers, Chrystelle Migernier et tous les membres de l'Alliance des Gardiens et des Enfants de la Terre Mère.

JOIN US !



DEVENIR UN GARDIEN DE MÈRE NATURE ET REJOINDRE L'ALLIANCE

Nous les Gardiens, représentants de peuples indigènes et alliés, souhaitons guider l'Humanité à travers notre Alliance dans ces temps incertains, en posant comme préalables la reconnaissance internationale des droits de la Terre Mère et la création d'un droit des Générations Futures.

Nous vous invitons à marcher à nos côtés. Nous remercions tous les soutiens qui rendent possible depuis le début cette formidable aventure.

L'année 2019, consacrée par l'ONU aux langues des peuples autochtones, sera riche en événements et en actions. L'Alliance sera

de nouveau présente aux grands rendez-vous internationaux à la pointe de la préservation et de protection de notre Terre Mère et des peuples indigènes, pour promouvoir, toujours et encore, la grande feuille de route que nous ambitionnons de proposer à chacun des habitants de notre Village Monde, notre Déclaration de l'Alliance des Gardiens et Enfants de la Terre Mère, celle-là même que vous tenez déjà entre vos mains.

Devenez vous aussi Gardien de Mère Nature, rejoignez l'Alliance !

**Pour recevoir un formulaire d'adhésion à l'AGMN,
merci d'envoyer votre demande à :
com@allianceofguardians.org**

